



Déclaration préalable CAPD du 31 janvier 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous tenons tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue dans notre département. Comme nous avons déjà pu vous le dire lors de Groupe de travail, nous souhaitons travailler avec vous en bonne intelligence dans l'intérêt de nos collègues et de nos élèves, pour la défense du service public d'éducation auquel nous sommes éminemment attaché.es.

Toute nouvelle année amène son lot de bonnes résolutions. Nous aurions pu penser, au vu de la colère sociale qui s'exprime depuis plus de deux mois et des mobilisations qu'elle entraîne, que le gouvernement aurait pris la bonne résolution de changer de cap. Les quelques mesures sur le pouvoir d'achat concédées en réponse aux fortes et inédites mobilisations de ces dernières semaines sont loin du compte, et laissent de côté la Fonction Publique, hormis les policiers. Ce gouvernement, ébranlé par une opposition inédite, fait donc le choix du « sécuritaire ». Comme il l'avait fait lors des précédents mouvements sociaux, il a choisi la répression policière ou managériale pour tenter de faire taire toute opposition, toute contestation et tout avis divergeant. Cette stratégie de la mise au pas ne conduit qu'à plus de contestation qui parfois s'exprime par la violence... Qui à son tour entraîne plus de répression. C'est un cercle vicieux que tout éducateur connaît parfaitement et met tout en œuvre pour ne pas y entrer. En témoigne l'humiliation des 150 lycéen.nes et jeunes de Mantes-La-Jolie comme les innombrables violences à l'encontre de la jeunesse. Le seul débouché passe par la prise en compte réelle des revendications exprimées.

Dans les écoles, c'est un rejet à bas bruit des politiques éducatives qui depuis longtemps s'est installé et qui s'accroît. Nos collègues n'en peuvent plus du New Public Management qui consiste à mettre sous pression les enseignant.es. Cela conduit inexorablement aux mêmes conséquences. Dénier aux enseignant.es leur professionnalisme, leur expertise, la connaissance de leur métier comme de leurs élèves constitue des formes de violence inacceptables. Tout cela génère stress, souffrance et mal-être professionnel. La colère intériorisée est considérable et elle s'exprimera tôt ou tard.

C'est pourquoi, Monsieur l'Inspecteur d'académie, nous vous rappelons que les revendications que nous portons, sont légitimes à plus d'un titre. D'abord, parce qu'elles viennent à nouveau d'être plébiscitées par nos collègues qui nous ont élu.es, ensuite parce qu'elles s'appuient justement sur l'expertise de notre profession.

Nous souhaitons également vous rappeler que nos collègues ont droit au respect de leur administration et de leur hiérarchie qui devrait avoir comme principale préoccupation de les soutenir et de les accompagner.

N'est-ce pas le sens du mot bienveillance que le Ministre ressasse à longueur de temps ?

Lorsque des équipes et des enseignant.es, avec leurs représentant.es indiquent ne plus vouloir mettre en

échec leurs élèves avec des tests nationaux traumatisants et dénués de sens, nous vous demandons de recevoir leur avis, de prendre en compte leurs arguments, de le respecter et de les faire respecter par les IEN, et de le répercuter à votre hiérarchie.

De même, lorsque des équipes appellent à l'aide face au manque de moyens et au manque de formation pour prendre en compte les besoins de tous les élèves, lorsque des écoles alertent sur des situations sortant de l'ordinaire, nous vous enjoignons de prendre la mesure des demandes exprimées.

La mise en œuvre de PPCR tout en limitant les différences dans les parcours de carrière, est, à très juste titre, vécu comme particulièrement injuste et discrétionnaire. La vérité c'est qu'un professeur des écoles en début de carrière est rémunéré à 1,23 fois le SMIC indemnités comprises. Après cinq années d'études supérieures, la préparation d'un concours de catégorie A, il sera moins payé que s'il occupait un poste de cadre dans un autre service public (cf: rapport annuel de la Fonction publique donnant les salaires moyens des diverses catégories de fonctionnaires) ou dans le secteur privé.

La confirmation du gel de la valeur du point d'indice est un véritable mépris affiché envers celles et ceux qui tiennent à bout de bras le système éducatif avec des effectifs trop lourds et des conditions de travail et d'apprentissage dégradées!

PPCR vient mettre en lumière l'injustice des différents systèmes de promotions qui ont en commun d'être basés sur des quotas, que l'administration tente de justifier aujourd'hui par des avis souvent ressentis comme ne correspondant pas à l'investissement professionnel.

Les enseignant.es, comme les citoyen.nes mobilisé.es, aspirent plus de justice et à une prise en compte de leur engagement. Les logiques managériales et gestionnaires percutent violemment ces aspirations légitimes et sont à l'origine de la colère.

Le SNUipp-FSU tient donc à rappeler qu'il revendique:

- une inspection totalement et définitivement déconnectée de la progression de carrière,
- l'évolution au même rythme (le plus rapide) de tous les enseignant-es, comme c'est le cas des IEN ou des chef-fes d'établissement,
- l'accès à l'indice terminal de la hors-classe avant le départ en retraite,
- la suppression du grade exceptionnel.
- une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat,
- un plan de titularisation des contractuel.le.s et AESH et de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension,
- des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle,
- l'abrogation du jour de carence,
- la défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

L'installation de cette nouvelle CAPD est également l'occasion de rappeler notre attachement au paritarisme et notre opposition aux orientations du gouvernement qui sont en rupture totale avec le travail réalisé actuellement par les représentant.es et les élu.es des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire. De plus, cette volonté gouvernementale de contourner les élu.es des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics : Services publics que défendront parmi d'autres revendications en descendant dans la rue le mardi 5 février au côté de la CGT et de Solidaires.